



DIJON MÉTROPOLE

Le Président de DIJON MÉTROPOLE

VU :

- Le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R2162-15 et suivants ;
- L'agrément préfectoral en date du 23 juin 2025 approuvant le projet de restaurant universitaire sur le campus de Dijon et autorisant le transfert de maîtrise d'ouvrage de l'Etat à Dijon Métropole ;
- La délibération du conseil métropolitain du 26 juin 2025 approuvant l'ensemble des procédures afférentes à la réalisation du restaurant universitaire ;

ARRETE

Article 1 :

Conformément aux articles R. 2162-22 et suivants du Code de la Commande Publique, un jury est constitué afin d'examiner les candidatures et les projets en vue de retenir un maître d'œuvre à la réalisation d'un restaurant universitaire sur le campus de Dijon.

Article 2 :

La présidence du jury sera assurée par Monsieur Antoine HOAREAU, Vice-Président de Dijon Métropole et 1^{er} adjoint à la Maire de Dijon.

Article 3 :

Le jury est par ailleurs composé comme suit :

- **Au titre des membres de la maîtrise d'ouvrage :**

Titulaires :

- Madame Céline TONOT
- Madame Dominique MARTIN-GENDRE
- Monsieur Thierry FALCONNET
- Monsieur Jean-François DODET
- Monsieur Dominique GRIMPRET
- Monsieur Laurent BOURGUIGNAT

Suppléants :

- Madame Céline RABUT
- Monsieur Jean-Claude GIRARD
- Monsieur François SARRON-PILLOT
- Monsieur Nicolas BOURNY
- Monsieur Stéphane CHEVALIER

• **Au titre des personnes qualifiées :**

Titulaires :

- Madame Séverine WOLDI - Architecte des Bâtiments de France
- Madame Séverine MATROT - Architecte
- Monsieur Laurent DESSAY - Architecte
- Monsieur Gilles DIETRICH - Architecte
- Madame Pascale BAS - Architecte

Suppléants :

- Monsieur Geoffrey GAUTHERON - Architecte
- Monsieur Elie BOUCHE - Architecte

• **Au titre de personnalité représentative :**

- Madame Murielle BALDI, Directrice Générale du CROUS BFC
- Monsieur Frédéric DEHAN, Secrétaire Général de la Région Académique BFC
- Monsieur Stéphane WOYNAROSKI, Conseiller régional BFC

Suppléants :

- Madame Magdalena DURAND, Directrice patrimoine du CROUS BFC
- Monsieur Frédéric WICKER, Direction régional adjoint de la Région Académique BFC
- Madame Francine CHOPARD, Conseillère régional BFC

Le jury est également composé de membres à voix consultative :

- Monsieur Rémy AILLERET, Directeur Urbanisme Dijon Métropole
- Madame Marion JOYEUX, Directrice Générale SPLAAD

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé aux intéressés ainsi qu'à Monsieur le Directeur Général des Services de DIJON MÉTROPOLE, chargé d'en assurer l'exécution.

Le présent arrêté sera publié conformément à la loi et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.